



Cautions environnementales

**Bénéficiez de la garantie financière
d'un leader pour votre Éco-organisme**

Vous avez besoin d'un expert pour sécuriser vos engagements financiers et garantir votre Éco-organisme dans la gestion durable des déchets ?

Dans un contexte écologique devenant une préoccupation majeure et face à des tensions accrues sur les ressources, le traitement des déchets et leur revalorisation, constituent un enjeu stratégique pour la planète, mais offrent également de formidables perspectives économiques.

En innovant sur ces marchés et au travers de ces cautions environnementales, Atradius Surety accompagne les Eco-organismes dans leurs besoins en garanties financières et l'optimisation de leur trésorerie au travers de solutions souples et adaptées.

La responsabilité élargie des producteurs

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits.

Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

Les producteurs choisissent en règle générale de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'Éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. La France est l'un des pays ayant le plus recours à ce dispositif.

Le fonctionnement des Éco-organismes

Les producteurs ont généralement le choix de mettre en place des structures collectives (Éco-organismes) ou un système individuel pour la gestion des déchets issus de leurs produits.

Ils passent le plus souvent par la solution collective en se regroupant pour constituer une structure à but non lucratif, à laquelle ils versent une éco-contribution (cotisation financière).

Les Éco-organismes sont des structures privées (sociétés ou associations) sans but lucratif, mises en place par les producteurs et agréées par l'État (pour des périodes allant de 1 à 6 ans). Pour être agréés ils doivent répondre à un « cahier des charges » établi par l'État, qui fixe des objectifs à chaque Éco-organisme ou système individuel, en termes de prévention (diminution de

la quantité de déchets), de collecte des déchets, de réemploi, de recyclage, etc.

Les producteurs adhérents à un Éco-organisme lui payent une « éco-contribution » pour lui permettre de financer la gestion des déchets (collecte, tri, valorisation, ...).

La garantie financière Éco-organismes

Une obligation légale

Au terme des articles L. 541-10-7 et L. 541-10-2 du code de l'environnement, les Éco-organismes bénéficiant d'un agrément sont subordonnés à la mise en place d'un dispositif financier destiné à assurer, en cas de défaillance, la couverture des coûts de prévention, de collecte, de transport et de traitement des déchets,

Ce dispositif financier, qui peut résulter, de l'engagement écrit d'une entreprise d'assurance, garantit un montant représentant 2 mois de coûts de collecte et de traitement des déchets en cas de défaillance de l'Eco-organisme.

Une trésorerie optimisée

En choisissant le cautionnement, l'Éco-organisme n'est plus soumis à la mise sous séquestre de ces fonds et optimise la gestion de sa trésorerie.

Un garant expert de référence

Avec pas moins de 25 filières REP actives, la France s'inscrit en première ligne en matière de traitement des déchets et d'économie circulaire.

Au travers de ses cautions environnementale Atradius offre aux Éco-organismes une solution souple et sur-mesure pour accompagner leurs obligations financières.

Être cautionné par Atradius, c'est un gage de sérénité pour votre activité et un moyen de rassurer vos partenaires.

Quelles sont les étapes ?

Nous vous proposons une démarche simple pour vous apporter une caution sur-mesure.

Étude des éléments comptables et extra-comptable de l'Éco-organisme.

Étude de l'agrément de l'Éco-organisme.

Émission de la garantie pour vous conformer à la réglementation en vigueur.

Les PLUS du service Atradius

Les conseils d'un service de juristes

Atradius vous offre l'assistance d'un service de juristes dédiés, qui vous conseillent dans la mise en œuvre de cette garantie légale.

Des interlocuteurs dédiés au quotidien

Votre chargé d'affaires et un conseiller veilleront aux formalités de renouvellement au terme de la garantie émise.

Un leader à vos côtés

Leader européen privé de la Caution depuis plus de 100 ans, au travers de sa gamme de cautions, Atradius Surety émet plus de 100 000 actes de caution par an, au bénéfice de ses 9000 clients, pour un montant d'engagements autorisés dépassant 9 milliards d'euros.

Notre équipe commerciale est à votre service, n'hésitez pas à nous contacter au : **01 41 05 84 08** ou par mail : commercialcaution@atradius.com

Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros

159, rue Anatole France
CSS0118

92596 Levallois Perret Cedex
Tel : +33 (1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com

Suivez Atradius sur les médias sociaux

[youtube.com/user/atradiusFR](https://www.youtube.com/user/atradiusFR)

[linkedin.com/company/atradius-france](https://www.linkedin.com/company/atradius-france)

www.atradius.fr